

Ces refuges où le GR marque encore le pas

La validation de la nouvelle charte du Parc n'a pas pour autant réglé la question des refuges, plus que jamais dépassés sur un sentier de renommée mondiale. Entre rénovation et nouveau mode de gestion, l'esprit de reconquête se heurte aux difficultés

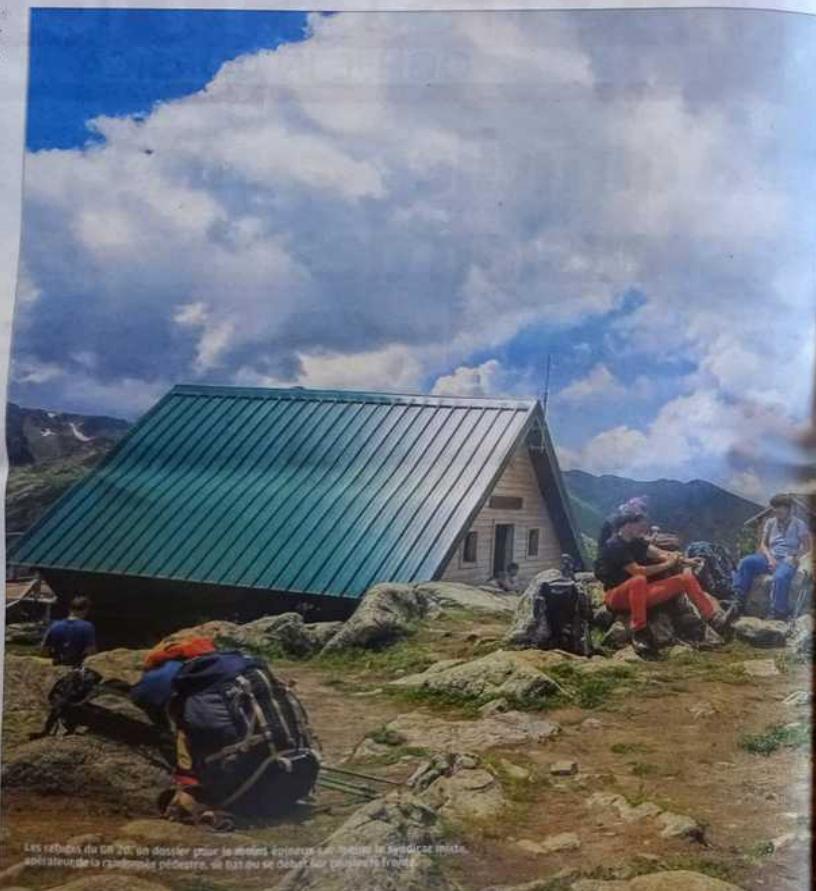
En pesant le pour et le contre, l'observateur un tant soit peu objectif tendrait à constater un contexte plutôt difficile. Au Parc naturel régional de Corse, on semble malgré tout vouloir surfer la vague d'enthousiasme pour la validation de la nouvelle charte de la protection des sites, sur le document de la nouvelle charte. C'est pourtant des refuges du GR 20 dont il est question... Un dossier pour le moins épique sur lequel le syndicat mixte, opérateur de la randonnée pédestre, se bat ou se débat sur plusieurs fronts. "Nous sommes dans une phase opérationnelle... Nous avançons pour que le Parc prenne la main sur ses refuges et sur la montagne."

En marquant conjointement ces déclarations, la présidence et la direction du PNRC ont lancé depuis lors la reprise en main des dossiers de rénovation, après coup d'une plainte initialement qu'il devait déposer, ayant conduit le syndicat mixte à recourir sa copie. Au cœur du problème, les deux premiers refuges de la partie nord, Ortu di Piobbu et Carozzu, lesquels devaient servir de projets pilotes sur la base d'une extension de 100 à 300 m².

Or, le dépôt d'un certificat d'urbanisme s'est heurté à une incompatibilité du projet avec le PLU de la commune de Calenzana et aux contraintes de la loi littoral (Corse-Matin du 7 février 2018). Notamment retourné par rapport à l'impossibilité de prévoir une extension supérieure à 30 % de l'existant, le dossier fait aujourd'hui l'objet d'une nouvelle approche.

"L'état des lieux, d'un point de vue technique, est nullement négatif, mais nous avons tenu en AG le principe de nous donner d'autre assistance à matrice d'assurance et de lancer les marchés de matrice d'assurance. Nous sommes sur le point de lancer les appels d'offres. De ce côté-là, les voix sont au vert", détaille José Filippi, le directeur du Parc qui éclusive sur la phase opérationnelle dans laquelle le syndicat mixte considère de retrouver le mouvement. Reste un point à régler, et pas le moindre...

"Le besoin d'être présent et le modèle économique commandent cette gestion"



Les 120 m² du GR 20, un dossier pour le moins épique sur lequel le syndicat mixte, opérateur de la randonnée pédestre, se bat ou se débat sur plusieurs fronts.



au-delà de ce que prévoient les textes. "Si on s'y tient, on ne pourra aller au-delà des 130 m²", précise Pasquale Simeoni, le responsable du service randonnée. "Nous avons besoin d'aller jusqu'à 200, voire 220 m²", complète Jacques Costa, un président malgré tout enthousié. "Nos échanges avec les services de l'Etat sont bons, et plutôt encourageants."

Une nouvelle réunion devrait se tenir prochainement pour trouver une issue.

Confronté à la seule loi montagne, le refuge d'Asinu n'est pas celui qui pose le plus de problèmes. Les deux autres, en revanche, se heurtent à une loi littoral bien plus compliquée en matière dérogatoire. Comptant sur une continuité de la phase opérationnelle pour un début de chantier l'année prochaine, le syndicat mixte est tout aussi optimiste sur son nouveau mode de gestion lancé au début de cette saison de randonnée 2017.

Toujours avec Ortu di Piobbu et Carozzu en

sites expérimentaux, auquel s'ajoute le refuge de Prati, la démarche n'a pas enthousiasmé certains gardiens, tenants d'un système en vigueur depuis de nombreuses années (lire par ailleurs).

Sur les trois refuges précités, ces gardiens ont laissé aux agents du Parc la mission d'accueillir des randonneurs et la perception des nuitées, abandonnant leur tâche de "caisser" de l'opérateur pour se consacrer, pour leur propre compte, à la restauration et au revitalisement.

Pourquoi cette évolution ? "Nous avons décidé de réinvestir la montagne", confie Jacques Costa. Nous tenions à ce que nos agents soient présents sur les refuges, au contact des randonneurs. Pour le moment, nous avons de très bons résultats."

Le directeur considère que le Parc renoue avec ce qui le fonde. "Être présent en montagne, ça correspond aux fondamentaux du Parc, mais cette initiative est également indispensable à notre modèle économique. Nous avons besoin de ces recettes. "D'où l'interprétation

du très grand nombre de refuges sur le GR 20, que je jugeais, celui qui assure également la présidence du Parc naturel régional des Vosges du Nord, entièrement toutefois qu'il a également été nommé "mieux identifier le Parc de Corse". Très souvent, les gens se demandent à quoi servent ces refuges, mettent également en doute sa légitimité en tant qu'acteur du développement à géométrie variable. Michael Weber, à propos de ces dernières terres, écrit : "Il nous reste à faire de meilleurs projets d'infrastructures à priori, mais nous devons faire attention à ce que c'est le cas, et si ce chômage est également destiné à rendre le PNRC plus visible, c'est encore mieux. Le Parc de Corse est l'un des cas qui exemptionne le plus d'agents, les employer en propor-

tion des GR 20 et à la réputation de ce sentier." Prudent sur le jugement, celui qui assure également la présidence du Parc naturel régional des Vosges du Nord estime toutefois qu'il a également été nommé "mieux identifier le Parc de Corse". Très souvent, les gens se demandent à quoi servent ces refuges, mettent également en doute sa légitimité en tant qu'acteur du développement à géométrie variable. Michael Weber a à propos de ces dernières terres, écrit : "Il nous reste à faire de meilleurs projets d'infrastructures à priori, mais nous devons faire attention à ce que c'est le cas, et si ce chômage est également destiné à rendre le PNRC plus visible, c'est encore mieux. Le Parc de Corse est l'un des cas qui exemptionne le plus d'agents, les employer en propor-

LE DOSSIER

TEXTE
NOËL KRUSLIN
PHOTOGRAPHIES
XAVIER GRIMALDI & M.-S. VOLPE-AIOTTI



Le refuge de Carozzu, quitté en juin dernier par Marie Moretti, la gardienne en désaccord avec la nouvelle approche du Parc naturel.

Quand l'incompréhension gagne les "sites pilotes"

Le 15 juin dernier, Marie Moretti a informé par courriel au PNRC de sa décision de quitter le refuge d'Ortu di Piobbu. Celle qui en assurait la gestion depuis douze saisons n'a pas souhaité s'exprimer dans nos colonnes, même si chacun sait qu'elle était en désaccord avec la nouvelle donne lancée par le syndicat mixte. Au peu près au sud, au refuge de Carozzu, Piero Griscelli s'est adapté, bien qu'il ne soit pas plus en phase avec le Parc sur le nouveau mode de gestion.

Lui aussi en charge, depuis de nombreuses années, du refuge qui surplombe la forêt de Bonifatu, le guide de haute montagne a pris la décision, au premier abord, comme une remise en cause de son honnêteté. "Quand on m'a annoncé ça, j'ai considéré que l'on m'assimilait à un voleur." Toujours responsable de la restauration sur le site, Piero Griscelli considère, au-delà, que le dispositif ne peut pas tenir. "Il regroupe trop de personnels. Comment va faire le Parc pour l'étendre à d'autres refuges, puis à généraliser à tous les sites d'accueil du GR 20 ?"

"C'est sur le sentier que l'on a besoin des agents du Parc"

À l'évocation de la volonté du syndicat mixte d'accroître sa présence en montagne, le guide ne la juge pas illégitime, tout en considérant que l'approche n'est pas la bonne. "Où a-t-on vu, sur d'autres massifs, des refuges gardés par les gardiens d'un par? Si celui de Corse va jusqu'à affirmer son intention de professionnaliser l'activité, prévoyant même d'envoyer ses agents en formation, Piero Griscelli estime qu'il fait fausse route. "Partout ailleurs, dans tous les refuges, la gestion est toujours confiée à quelqu'un d'autre, avec un caractère des charges à respecter. La présence de ses agents pour un contrôle régulier sur ses refuges, d'ailleurs, oblige le Parc à faire miettes de la prévoir sur le GR. Je veux dire sur le sens de la sécurité, mais également sur la sécurité des randonneurs, qui dépendent, malheureusement, des parois dangereuses, l'air de numériques, sont parfois dangereuses. J'ai de nombreux retours des accompagnateurs qui m'en parlent, compris sur le bivouac sauf au matin un peu tard. Je crois que le Parc a mis en place cette nouvelle gestion pour éviter de prendre vraiment ses responsabilités."

LES CHIFFRES

70 000

C'est, sur l'année 2017, le nombre de nuitées, toutes prestations confondues, enregistrées par le Parc naturel sur l'ensemble des refuges du GR 20, entre le 15 mai et la fin septembre.

20 000

C'est à peu près le nombre de randonneurs concernés par ces nuitées, sachant que les parcours sur le GR 20 ne sont pas tous les mêmes, entre ceux qui se contentent d'une étape et d'autres qui le font d'un bout à l'autre.

15 300

C'est le nombre de randonneurs enrégistrés par un éco-compteur, sur l'année 2017, entre les sites d'accueil de Piobbu et Carozzu.

14

C'est, en euro, la somme dont le randonneur doit s'acquitter pour une nuit en refuge. Les autres tarifs pratiqués sur tous les sites d'accueil du GR 20 sont les suivants : 7 euros pour le bivouac, 2 euros pour la location d'une tente, 2 euros pour une douche.

4

C'est, en millions d'euros, le coût global de l'opération de rénovation des refuges d'Ortu di Piobbu, Carozzu et Asinu. Un financement assuré par le cadre du Contrat de plan Etat-Région, du comité de massif et de l'autofinancement PNRC.